

Fondation pour la collégiale

■ « La collégiale est en danger. Si on ne fait rien elle s'effritera morceau par morceau ». Édouard Heinrich président fondateur de la « Fondation collégiale Thann », une émanation du Rotary club de Thann n'y va pas par quatre chemins.

La création de cette fondation, évoquée et saluée lors d'un récent conseil municipal, répond à deux raisons majeures: l'état inquiétant de la collégiale et le désengagement de l'État et de certaines collectivités territoriales. La collégiale est l'un des trois édifices remarquables du grand Est. D'après ce que l'on raconte, la cathédrale de Strasbourg est la plus haute, celle de Fribourg-en-Brisgau la plus imposante et la collégiale de Thann la plus belle.

Richard Duprat architecte en chef des Monuments historiques a insisté: « Si aucune intervention n'est entreprise

rapidement les graves dégradations mettent en danger la pérennité de l'édifice ». Il précise que « ce n'est pas une restauration, mais d'une intervention d'urgence limitée à la conservation de l'édifice ». Il constate une érosion intense de l'ensemble du monument. Il faut éliminer les risques de chutes de pierres.

Appel aux dons

Les interventions prioritaires sont, dans l'ordre: la restauration des voûtes de la flèche; l'étanchéité au pourtour de la nef et du chœur, la réfection du couronnement de la nef et du chœur; la révision de la couverture; la protection des baies du chœur, le traitement de la charpente. Le coût des travaux est évalué à un peu plus d'1 M€ mais la fondation a déjà réuni des promesses de dons de 130 000€ dont plus de 100 000€ pour une poignée de mécènes.



La collégiale avec sa flèche. (Photos DNA)

L'appel à l'aide a été entendu par Rotary club de Thann dont les membres ont décidé de créer une fondation. Pour garantir la sécurité tant juridique que financière « la Fondation Collégiale de Thann » est placée sous l'égide de la Fon-

dation de France. Le comité directeur de la fondation de la collégiale sera composé de trois collèges, de fondateurs, de donateurs et de personnalités qualifiées (dont Bernard Fehr et Richard Duprat).

Le Rotary a choisi de collecter des fonds par le biais d'une fondation pour permettre aux donateurs de bénéficier de déductions d'impôts. M. Heinrich précise: « les particuliers bénéficient de 66 % de réductions d'impôts sur le montant versé, dans la limite de 20 % des revenus. Les fondateurs ont prévu d'organiser diverses manifestations au cours de l'année afin de mieux faire connaître la collégiale.

Les fonds sont à adresser par chèque à l'ordre de « Fondation collégiale Thann » à l'adresse suivante: Fondation collégiale Thann, Hôtel La Cigogne, 35, rue du Général de Gaulle à Thann. P.Rh